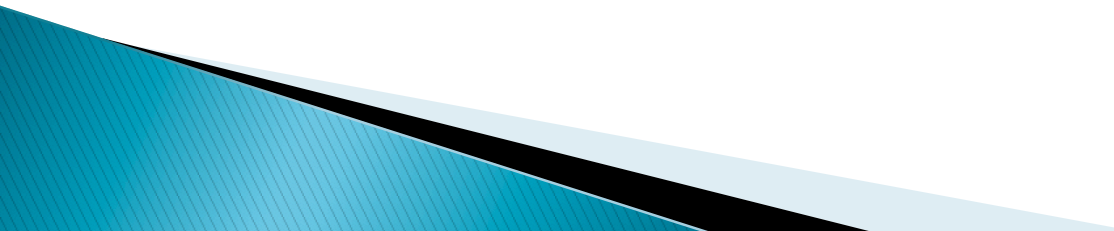


Développement et implantation d'un tribunal spécialisé à Moncton: l'importance du partenariat

Forum interprovincial

Carmen Gill, UNB

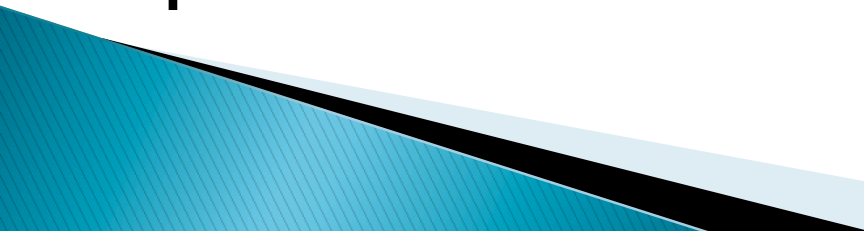
11 mai 2015

- ▶ **Historique: Implantation du tribunal spécialisé**
 - ▶ **Objectifs du tribunal**
 - ▶ **Définition de la violence conjugale**
 - ▶ **Défis**
 - ▶ **Particularités du modèle**
 - ▶ **Succès**
- 

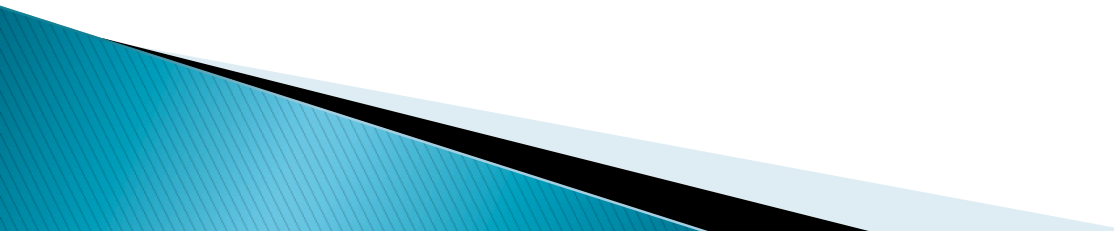
Historique

- ▶ 2001: Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes pour discuter d'une meilleure intervention auprès des femmes qui vivent une situation de violence au Nouveau-Brunswick
- ▶ 2001: Plan d'action triennal intitulé *Un monde meilleur pour les femmes*
- ▶ 2005: Deuxième plan d'action intitulé *Un monde meilleur pour les femmes : Aller de l'avant 2005-2010*

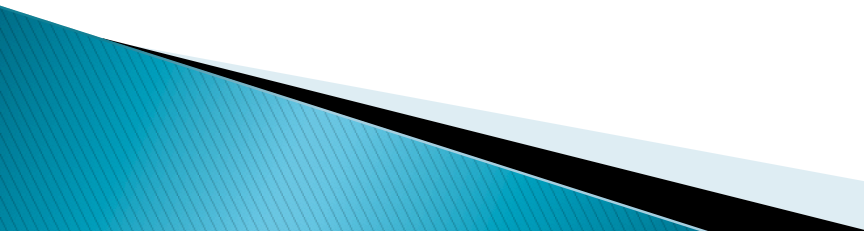
Historique (2)

- ▶ 2005 (juillet): Comité de direction provincial mis sur pied pour faire avancer le projet de tribunal spécialisé
 - ▶ 2006 (janvier): Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale joint au comité de direction provincial
 - ▶ 2006 (juillet): Annonce du projet de tribunal spécialisé à Moncton
- 

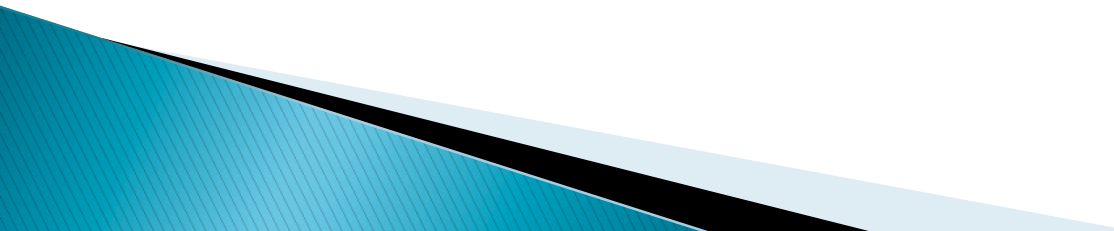
Tribunal spécialisé

- ▶ 2007 : Projet pilote de tribunal de la Cour provinciale chargé des causes de violence conjugale de Moncton
 - ▶ Première séance le 12 avril 2007
 - ▶ Evaluation du tribunal spécialisé (2007–2010)
 - ▶ 2011 (mars): tribunal chargé des causes de violence conjugale à Moncton est déclaré permanent à la suite d'un projet pilote de quatre ans.
- 

Objectifs du tribunal spécialisé

- ▶ améliorer la réponse de l'appareil de justice pénale aux besoins des victimes et en matière de planification de la sécurité;
 - ▶ favoriser la responsabilisation du contrevenant et l'intervention précoce afin de mettre fin au cycle de violence;
 - ▶ accélérer la poursuite judiciaire et le déroulement du procès; et
 - ▶ offrir un accès rapide aux services pour les victimes et les contrevenants.
- 

Définition de la violence conjugale

- ▶ Se définit par des mauvais traitements, des menaces, du harcèlement ou des actes violents par une personne dans le but de contraindre, de dominer ou de contrôler psychologiquement, physiquement, sexuellement ou financièrement une autre personne avec la quelle elle entretient ou entretenait une relation intime.
- 

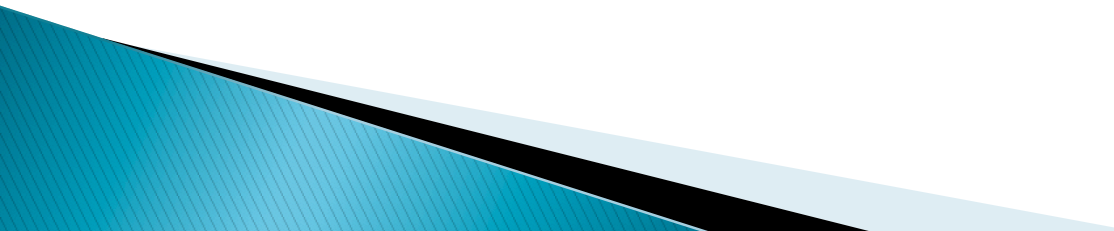
Relation intime

- ▶ Mariés
- ▶ Conjoint de fait
- ▶ Deux personnes qui se fréquentent ou qui se sont fréquentées

- ▶ Temps écoulé depuis une relation intime:
 - Le fait qu'une relation entre l'accusé et la victime n'existe plus n'empêche pas qu'une affaire puisse être considérée comme une cause de violence conjugale

Actes de violence conjugale constituant une infraction criminelle

Entre autres:

- ▶ Infractions contre la personne
 - ▶ Infractions contre les droits de propriété
 - ▶ Infractions administratives
- 

Première année d'opération du tribunal

- ▶ **Approximativement 75 cas étaient prévus pour la première année d'opération**
- ▶ **Dans la réalité il y a eu 240 accusés référés au tribunal spécialisé au cours de cette première année:**
 - **Hommes 240**
 - **Femmes 12**

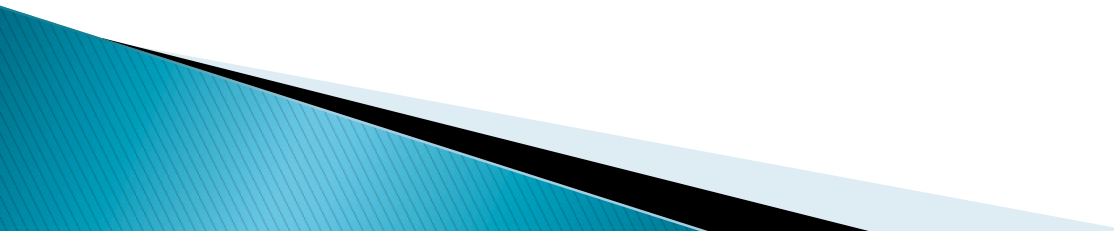
Développement d'un tribunal spécialisé en violence conjugale

- ▶ Travail partenarial de longue haleine impliquant diverses organisations, professionnels qui interviennent dans le domaine (comités et groupes de travail)
- ▶ Conception du modèle de tribunal
- ▶ Livraison de services:
 - Santé mentale, abus de substance, programmes pour les auteurs de violence support aux victimes, services de probation, etc.

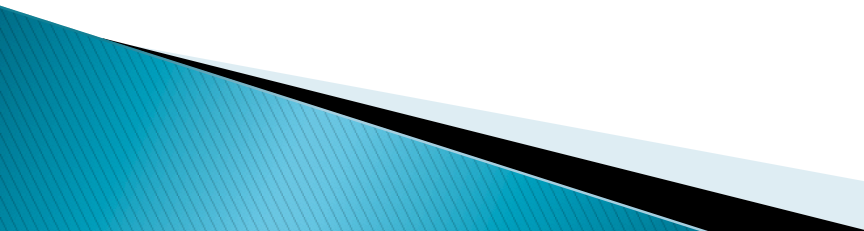
Principaux partenaires du tribunal de Moncton

- ▶ une juge ad hoc
- ▶ une coordonnatrice judiciaire
- ▶ les policiers (GRC)
- ▶ les services aux victimes offerts par la police
- ▶ les procureurs de la Couronne
- ▶ la défense
- ▶ l'aide juridique
- ▶ les services aux victimes du ministère de la Sécurité publique
- ▶ les services de probation
- ▶ les services de santé mentale et de traitement des dépendances
- ▶ les services de protection de l'enfance

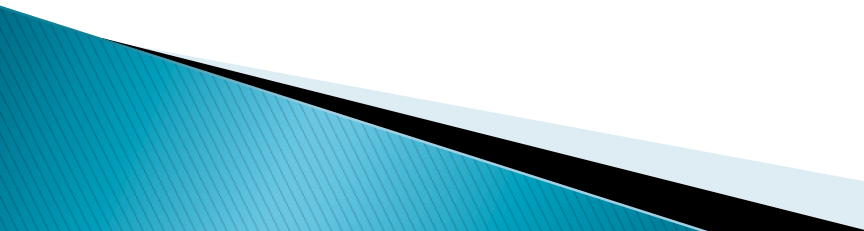
Pour un bon fonctionnement

- ▶ **Protocoles d'entente (memorandum of understanding)**
 - ▶ **Partage d'information**
 - ▶ **Coordination de l'ensemble des professionnels impliqués dans l'intervention judiciaire en matière de violence conjugale**
- 

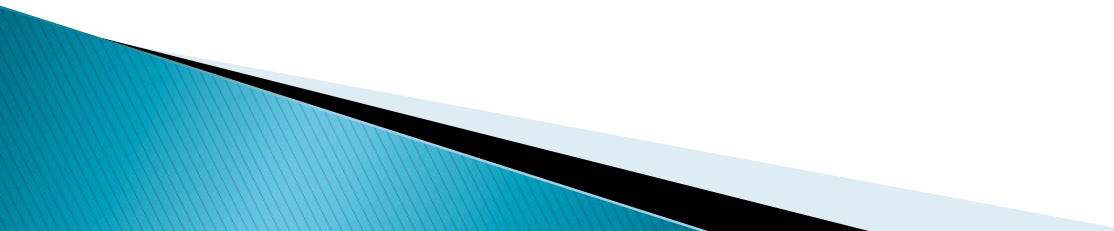
Défis du travail en tribunal spécialisé

- ▶ Défis identifiées au cours de la première année d'opération
 - ▶ Entrevues individuelles avec les membres du comité aviseur local (Moncton) et les membres du comité provincial impliqués dans le développement du tribunal spécialisé
 - ▶ Octobre à décembre 2007
- 

Défis

- ▶ Pour les professionnels impliqués en intervention en violence conjugale
 - ▶ Questionnement sur les rôles joués par chacun des professionnels
 - ▶ Modèle imposé par le gouvernement
 - ▶ Nombre de cas de violence conjugale
 - ▶ Compréhension de ce qu'est un tribunal spécialisé
 - ▶ Attentes élevées et pressions à performer
- 

Particularités du tribunal spécialisé

- ▶ Collecte de renseignements sur l'accusé
 - ▶ Collecte de renseignements sur les victimes
 - ▶ Mise en accusation
 - ▶ Durée du processus judiciaire
 - ▶ Contrôles judiciaires (monitoring)
 - ▶ Évaluation des risques (B-SAFER)
 - ▶ Imposition de la peine
- 

Services aux victimes / auteurs de violence

- ▶ Aide à la planification de l'évaluation de la sécurité (ASAP)
- ▶ Évaluation du danger
- ▶ Formation
- ▶ Thérapie narrative
- ▶ Programme psycho-éducatif
- ▶ Policiers: Bref questionnaire d'évaluation des risques en cas de violence conjugale (B-SAFER)
- ▶ Transition en 2014 : Évaluation du risque de violence familiale (ODARA)

Succès

- ▶ **Implication du gouvernement**
 - Soutien
 - Ressources
- ▶ **Engagement du judiciaire**
- ▶ **Coordination**
- ▶ **Implication des divers professionnels**
- ▶ **Compréhension de ce qu'est une Cour spécialisée en violence conjugale (professionnels, population en générale)**

Merci

- ▶ **Pour me contacter:**
 - Téléphone: 506-452-6367
 - Courriel: cgill@unb.ca